

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2004-07-16 à 11:54 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Laval
sous le numéro 11 545 638.*

Carole G.

Officier adjoint de la publicité foncière

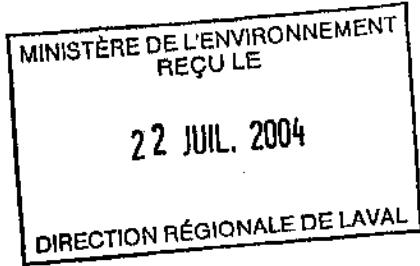
Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis
Forme :	Sous seing privé
Nature générale :	avis de contamination
Nom des parties :	Requérant Complexe Multi-Sports de Laval Inc.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

22 JUIL. 2004

DIRECTION RÉGIONALE DE Laval



2004-07-16 1154
heure-minute

11545638

AVIS DE CONTAMINATION
(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE LAVAL**

LAVAL, ce neuvième (9^{ème}) jour de juillet de l'an deux mille quatre (2004).

COMPARAÎT : **COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.**, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 1555, boulevard St-Martin Est, en la Ville de Laval, province de Québec, H7G 4R4, agissant aux présentes et représentée par son président, monsieur Pierre Marchand, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration du 5 juillet 2004.

Ci-après désignée
Le « **Comparant** »

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

- 1.1 Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant les lots 1 653 840, 1 653 846, 1 653 847, 1 653 848, 1 653 849 et 1 653 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval; et
- 1.2 Portant l'adresse civique 955 avenue du Bois-de-Boulogne, en la Ville de Laval, province de Québec.

Ci-après désigné
L' « **IMMEUBLE** »

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC. est propriétaire de l'immeuble en vertu des titres de propriété publiés le 10 septembre 2003 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval, sous les numéros 10 706 515, 10 706 516 et 10 706 522.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval et l'utilisation commerciale est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation environnementale du site du futur Complexe Multi-Sports situé au 951-955 avenue Bois-de-Boulogne, à Laval, daté du 9 juillet 2004 contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires;
- 4.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.3 les secteurs occupés par les sols contaminés ainsi que la localisation de ces sols en profondeur;
- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par monsieur Daniel Bergeron (no. 111) en date du 9 juillet 2004, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE DE L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ À LAVAL,
CE 9^{ème} JOUR DE JUILLET 2004.

COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC.
Par :



PIERRE MARCHAND, président.

DÉCLARATION D'ATTESTATION

Je, soussigné, Me Pierre L. LAMBERT, avocat, exerçant sa profession au 2550, boulevard Daniel-Johnson, bureau 700, Laval, province de Québec, H7S 2T1, atteste que :

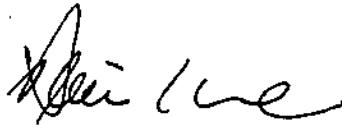
1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du comparant, COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC. et de son représentant, monsieur PIERRE MARCHAND, agissant à l'AVIS DE CONTAMINATION souscrite ce jour, à Laval.
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Laval, province de Québec, ce neuvième (9^{ème}) jour de juillet de l'an deux mille quatre (2004).

Nom : Pierre L. Lambert

Qualité : Avocat

Adresse : 2550, boulevard Daniel-Johnson, bureau 700
Laval (Québec) H7T 2L1



PIERRE L. LAMBERT, avocat.

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION « COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC. » ADOPTÉE EN DATE DU 5 JUILLET 2004.

RÉSOLUTION

AVIS DE CONTAMINATION

ATTENDU QU'il y a lieu de faire publier un Avis de Contamination au bureau de la publicité de la circonscription foncière de Laval;

IL EST UNANIMENT RÉSOLU:

QUE monsieur Pierre Marchand, président de la Corporation, soit et est par les présentes mandaté et autorisé à signer tous documents, résolutions, avis, avec pouvoir d'y apporter toutes modifications et ajouts dans le meilleur intérêt de la Corporation, pour donner suite à l'AVIS DE CONTAMINATION.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Pierre Marchand, président de « COMPLEXE MULTI-SPORTS DE LAVAL INC. », certifie que ce qui précède est une copie conforme et vérifique d'une résolution du Conseil d'administration de ladite Corporation adoptée le 5 juillet 2004 et que les résolutions contenues dans cet extrait sont toujours en vigueur et n'ont pas été modifiées.

ET J'AI SIGNÉ CE 9 JUILLET 2004.


PIERRÉ MARCHAND, président.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
REÇU LE

22 JUIL. 2004

DIRECTION RÉGIONALE DE LAVAL